

2 - SOUTENIR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

2.2 - Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes

EJ 2.2.2 - SOUTENIR LES PROCESSUS DE DÉCOHABITATION ET LES DISPOSITIFS INNOVANTS DE LOGEMENTS JEUNES

DIAGNOSTIC

- Les Structures Jeunesse visent à favoriser l'information et l'orientation des jeunes, en matière d'emploi, de santé et de scolarité et ainsi éviter les situations d'isolement et de grande précarité. Globalement, le Conseil Départemental dispose d'une offre de services en Structures Jeunesse à consolider (Information Jeunesse, PAEJ et Mission Locale). Cette offre se concentre surtout sur la Métropole de Lyon.
- Sur les territoires qui combinent faible taux de scolarisation et fort taux de chômage des 15 ans à moins de 25 ans, une attention particulière doit être portée notamment aux territoires en matière d'insertion.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- Promouvoir l'engagement citoyen des jeunes pour créer les conditions permettant à chacun d'eux d'avoir les moyens de mener son projet social et professionnel. Les interventions en faveur de l'autonomie des jeunes se déclineront en mobilisant des actions spécifiques autour des thématiques de l'engagement, de l'insertion socio-professionnelle et de la décohabitation.
- Coordonner et mettre en réseau dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma des Services aux Familles les différents acteurs intervenant aux côtés des jeunes sur les territoires, avec une attention particulière sur les Cités éducatives, dans une approche transdisciplinaire de « parcours jeunes » (prévention, santé, logement, loisirs, insertion, orientation, emploi, etc.).

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Tous publics
- ➔ Publics prioritaires et territoires prioritaires

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ La Commission Enfance-Jeunesse

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse (pour la Métropole de Lyon, il s'agira de la Direction de l'insertion et du logement) et les partenaires du Schéma des Services aux familles
- ➔ Il est prévu d'impliquer au niveau des territoires les élus et les gestionnaires concernés
- ➔ Élargir le réseau aux acteurs en direction de la population étudiante (CROUS notamment) ou de partenaires spécifiques (Action logement)

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)
- ➔ Foyers Jeunes Travailleurs (FJT)
- ➔ Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (appel à projets « logement d'abord »)
- ➔ Ressources : Plateforme « Formes-toi.org » à valoriser
- ➔ Services de l'État et de la Métropole

◆ ACTION 1

- ➔ Développer des actions d'éducation à l'information auprès des jeunes concernant leurs droits en matière de logement. Ces actions sont développées par le CRIJ.

◆ ACTION 2

- ➔ Accompagner de nouvelles créations de places en Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) à horizon 2022.
- ➔ Soutenir les dispositifs innovants de logement des jeunes (colocations solidaires, logement intergénérationnel, plateforme de e-logement).

◆ ACTION 3

- ➔ Soutenir via la Cnaf et la Caf les associations locales œuvrant pour l'habitat intergénérationnel, pour l'appui et l'accompagnement à la vie en colocation.

◆ ÉCHÉANCES

- ➔ Durée du Schéma des Services aux Familles (2021-2025)

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

➔ Soutenir les processus de décohabitation et les dispositifs innovants de logements jeunes :

- Nombre d'actions d'éducation à l'information concernant les droits au logement, portées par le CRIJ
- Nombre de créations de nouvelles places en Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT)
- Nombre d'associations pour l'habitat intergénérationnel, pour l'appui et l'accompagnement à la vie en colocation